

# Rapport Annuel 2017



Les Producteurs  
de bovins de la  
Mauricie





# Table des matières

Table des matières.....	3
Avis de convocation .....	5
Projet d'ordre du jour.....	6
Procédure des assemblées délibérantes .....	7
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 février 2017 .....	9
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint du 9 février 2017 .....	14
Rapport des activités 2017 .....	23
Liste des présences à l'assemblée générale annuelle 2017 .....	31
Suivis des résolutions 2017.....	32

## ANNEXES

États financiers au 31 décembre 2017 .....	A3
Procédures d'élections proposées .....	A14
Modification Réglementaire.....	A16



# Avis de convocation

Trois-Rivières, le 26 janvier 2018

À tous les producteurs et productrices de bovins de la Mauricie (PBM)

## **Objet : Assemblées générales annuelles (AGA) des PBM et du groupe au Plan conjoint**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués aux AGA des PBM et du groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins de la Mauricie. Ces deux rencontres se tiendront successivement à la date, l'heure et l'endroit suivants :

**Date :** Jeudi 8 février 2018  
**Heure :** 9 h 30 (inscriptions à compter de 9 h)  
**Endroit :** Salle municipale de Saint-Maurice  
2431, boulevard St-Jean, St-Maurice

En plus des procédures habituelles, les représentants des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) seront présents pour vous présenter les activités générales de la Fédération.

### **Il y aura modification du Règlement du Syndicat concernant la composition du conseil d'administration**

De plus, chaque secteur de production sera convié à un atelier où leurs dossiers spécifiques seront présentés. C'est aussi à ce moment que vous désignerez les personnes qui vous représenteront aux différents comités de mise en marché.

**Il y aura consultation des producteurs de veaux d'embouche sur une hausse de la contribution spéciale pour la recherche et développement de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

**Il y aura également consultation des producteurs de veaux d'embouche sur la mise en place d'une contribution spéciale pour la promotion et la publicité de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

Veillez prendre note que les points suivants ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat, mais seulement adoptés :

- Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2017
- Adoption du rapport des activités 2017
- Adoption des états financiers 2017
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint 2017

Vous pourrez prendre connaissance à l'avance de ces points avant l'adoption en assemblée en consultant le site internet suivant : <http://www.mauricie.upa.qc.ca> dans la section de votre Syndicat. Les documents seront mis en ligne le 6 février 2018.

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces AGA, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

  
Josée Tardif  
Secrétaire

### **DROIT DE VOTE**

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée du Syndicat sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et que leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). N'hésitez pas à contacter Mme Julie Ayotte pour faire les changements appropriés au 819 378-4033, poste 245.

## Projet d'ordre du jour

### 9 h 00 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS

#### TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU GROUPE AU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 9 h 30 01. Ouverture et présences
- 02. Adoption de l'avis de convocation
- 03. Adoption de l'ordre du jour
- 04. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- 05. Adoption du procès-verbal de l'AGA du groupe au Plan conjoint du 9 février 2017
  
- 9 h 45 06. Présentation du projet Bœuf Québec, par Jean-Sébastien Gascon
  
- 10 h 00 07. **Conférence *Les accords internationaux*, par Nathalie Côté,**  
Environnement et assurance qualité PBQ
- 08. Message du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ), M. Philippe Alain
  
- 11 h 00 09. Travail en ateliers et nomination des représentants et des substituts pour chaque comité de mise en marché
  
- 12 h 00 10. Dîner
  
- 13 h 00 11. Reprise des ateliers
  
- 15 h 00 12. Rapport des ateliers et résolutions
- 13. Élection des délégués et des substituts à l'AGA du groupe au Plan conjoint
- 14. Divers
- 15. Levée de l'assemblée

#### TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 15 h 30 01. Ouverture et présences
- 02. Adoption de l'avis de convocation
- 03. Adoption de l'ordre du jour
- 04. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
- 05. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 février 2017
- 06. Suivi des résolutions
- 07. Adoption du rapport des activités 2017
- 08. Adoption des états financiers 2017
- 09. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2018
- 10. Message du président des PBM
- 11. Message du représentant de la FUPAM
- 12. Modification des Règlements du Syndicat
- 13. Élection des délégués et des substituts à l'AGA des PBQ
- 14. Élection des administrateurs des PBM
- 15. Étude des résolutions
- 16. Divers
  
- 16 h 15 17. Levée de l'assemblée

### PRIX DE PRÉSENCES

# Procédure des assemblées délibérantes

## PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

### ARTICLE 1 – LE DROIT DE PAROLE

- a) Lorsqu'un membre ou toute autre personne ayant le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Un membre ayant la parole, ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

### ARTICLE 2 – LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois soumise à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci, et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### ARTICLE 3 – LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- e) Le président peut, avec le consentement de l'assemblée, référer au Syndicat ou à la Fédération un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.
- f) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé.

- g) On prend le vote en commençant par le sous-amendement. S'il n'y a pas d'autres sous-amendements proposés, on vote sur l'amendement. S'il n'y a pas de nouveaux amendements, on vote sur la proposition principale.
- h) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

#### **ARTICLE 4 – LE VOTE**

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix si l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée, à moins que l'assemblée ne réclame le vote secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- e) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix exprimées.

#### **ARTICLE 5 – LA QUESTION DE PRIVILÈGE ET LE POINT D'ORDRE**

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de soulever un point d'ordre.
- c) La question de privilège et le point d'ordre sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un orateur, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- d) La question de privilège et le point d'ordre n'ont pas besoin d'être appuyés et doivent être spécifiés clairement et de manière précise. Le président en dispose sans débat.

**Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger le texte.**

**(30-09-2013)**

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 février 2017

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 9 février 2017, à compter de 10 h 20, à l'Auberge Escapade située au 3383, rue Garnier à Shawinigan.

## 01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Vingt-deux personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont onze producteurs agricoles ayant droit de vote.

### Assistent également à la rencontre :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)	
↳ Mme Isabelle Gingras, conseillère bouvillons d'abattage des PBQ	↳ Mme Natalie Côté, environnement et assurance de la qualité des PBQ
↳ Mme Marie-Claude Dubuc, directrice des affaires syndicales et corporatives des PBQ	↳ M. Claude Viel, président des PBQ
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)	
↳ M. René Perreault, vice-président	

M. Hugues Désilets agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des PBM, M. Louis-Joseph Beaudoin préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents.

## 02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur la proposition de M. Marc Grimard appuyée par M. Claude Lampron, l'avis de convocation daté du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## 03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour. Sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. François Lampron, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 04. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le secrétaire fait la lecture des procédures des assemblées délibérantes. Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Steve Beaudry, on accepte les règles de procédures.

## 05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE AGA (11 FÉVRIER 2016)

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la dernière AGA. Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Jean-Félix Morin-Nolet, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **06. SUVIS DES RÉSOLUTIONS**

Le secrétaire présente les résolutions de l'assemblée générale annuelle de 2016 et les suivis qui ont été faits.

## **07. ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2016**

Le secrétaire fait la lecture du rapport des activités 2016. Sur la proposition de M. Marc Grimard appuyée par M. Claude Lampron, le rapport des activités 2016 est adopté à l'unanimité.

## **08. LECTURE ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Le secrétaire fait la lecture des états financiers 2016. Sur la proposition de M. Steve Beaudry appuyée par M. Yves Lamy les états financiers des PBM sont adoptés à l'unanimité.

## **09. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2017**

Après discussion, sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par Mme Hélène Champagne, les PBM mandatent le SCF Mauricie Inc. pour la compilation des états financiers de la prochaine année. Le tout est adopté à l'unanimité.

## **10. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Le secrétaire fait la lecture du point 8.3 des Règlements généraux des Producteurs de bovins de la Mauricie. La modification réglementaire se lit comme suit : « *Une personne absente, désirant être mise en candidature comme administrateur, devra se manifester **par écrit** auprès du secrétaire du Syndicat, et ce, **préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle**. Le secrétaire du Syndicat sera tenu d'en informer les membres lors du moment venu* ». Le secrétaire précise que la modification sera effective après la tenue de l'assemblée.

On passe au vote de la proposition dans l'assemblée. Le tout est adopté à l'unanimité.

## **11. MESSAGE DU PRÉSIDENT DES PBM**

M. Louis-Joseph Beaudoin commence son message en remerciant les administrateurs pour leur implication tout au long de l'année. Il mentionne que le conseil d'administration a bien du plaisir à travailler ensemble. Le CA a des discussions animées et constructives et fait avancer les dossiers en cours. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux visages. Le président souligne l'importance de faire la promotion des projets, mais aussi de la production bovine en général. En terminant, il a le désir que le CA continue sur la même voie.

Il invite les producteurs de bovins aux diverses activités qui auront lieu en lien avec le secteur :

- 23 février : Journée bovine
- 29 mars : Soirée veaux d'embouche

## **12. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE LA FUPAM**

M. René Perreault, vice-président de la FUPAM, prend la parole et informe l'assistance des grands dossiers sur lesquels la Fédération régionale s'est penchée durant l'année 2016 :

- Solidarité des producteurs face au PCTFA
- Mobilisation à Ottawa pour le lait diafiltré
- Rapport Gagné
- Congrès de l'UPA
- + de 10 000 \$ en dons de Noël
- SCF : nouveau directeur et agrandissement
- Service d'accompagnement des entreprises agricoles
- CEA : hausse de 4 % de travailleurs étrangers
- Prévention des accidents (ARANÉA)
- PDZAA
- Sentinelles : santé psychologique.

Il termine en rappelant que l'AGA de la FUPAM aura lieu le 26 mars prochain et invite tous les producteurs à y participer.

## **13. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DES PBQ**

Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Marc Grimard, on désigne les mêmes représentants à l'AGA des PBQ qu'au groupe au Plan conjoint des producteurs et productrices de bovins du Québec, soit :

<b>Délégués</b>	<b>Substituts</b>
M. Claude Lampron	M. Marc Grimard
M. Steve Beaudry	M. Jean-Félix Morin-Nolet
M. Louis-Joseph Beaudoin	
Mme Hélène Champagne	
M. François Lampron	

Après consultation, tous acceptent leur nomination.

## **14. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT**

### **Ouverture des élections**

Sur la proposition de M. Marc Grimard appuyée par M. François Lampron, on nomme M. René Perreault président et M. Hugues Désilets secrétaire des élections. Le tout est adopté à l'unanimité. Dans la même proposition, on procède à l'ouverture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

## Élections

L'explication de la procédure des élections est faite par le secrétaire d'élections. Le règlement du syndicat précise que :

« Le Syndicat est administré par un conseil d'administration de huit (8) membres, dont deux (2) représentants « bovins de réforme », deux (2) représentants « bouvillons d'abattage », deux (2) représentants « veaux d'embouche », un (1) représentant « veaux de grain » et un (1) représentant « veaux de lait ».

Les représentants des comités de mise en marché (bovins de réforme (BR), bouvillons d'abattage (BA), veaux d'embouche (VE), veaux de grains (VG) et veaux de lait (VL) sont d'office administrateurs du syndicat. On y retrouve :

- ↳ M. Steve Beaudry (veaux d'embouche);
- ↳ Mme Hélène Champagne (bovins de réforme);
- ↳ M. Louis-Joseph Beaudoin (veaux de grain);
- ↳ M. Claude Lampron (bouvillons d'abattage);
- ↳ Poste vacant (veaux de lait).

Il manque trois administrateurs :

	<b>Proposé par :</b>	<b>Appuyé par :</b>	<b>Nomination de :</b>
<b>Bovin de réforme</b>	M. Yves Lamy	Mme Hélène Champagne	M. Jean-Félix Morin-Nolet
<b>Bouvillon abattage</b>	M. Claude Lampron	M. Steve Beaudry	M. Marc Grimard
<b>Veaux d'embouche</b>	M. Marc Grimard	M. Claude Lampron	M. François Lampron

Après consultation, tous acceptent leur nomination.

Une demande sera faite au Syndicat de la relève pour nous proposer un représentant sur le conseil d'administration.

## Fermeture des élections

Sur la proposition de M. Steve Beaudry appuyée par M. Claude Lampron, on procède à la fermeture des élections. Le tout est accepté à l'unanimité.

## 15. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Aucune résolution.

## **16. DIVERS**

M. Marc Grimard veut avoir des nouvelles sur la double représentativité du président. M. Louis-Joseph Beaudoin explique qu'il faudrait demander une modification réglementaire aux PBQ. Selon Mme Marie-Claude Dubuc, les PBM peuvent faire la demande, mais elle risque d'être rejetée. L'autre solution serait de changer de représentant.

## **17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. René Perreault, la séance est levée à 16 h 10. Le tout est adopté à l'unanimité.

---

Louis-Joseph Beaudoin, président

---

Hugues Désilets, BAA, secrétaire

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe au Plan conjoint du 9 février 2017

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) du groupe au Plan conjoint des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) tenue le 9 février 2017, à compter de 10 h 20, à l'Auberge Escapade située au 3383, rue Garnier à Shawinigan.

## 01. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Vingt-deux personnes s'inscrivent à l'assemblée, dont onze producteurs agricoles ayant droit de vote.

### Assistent également à la rencontre :

Producteurs de bovins du Québec (PBQ)	
↳ Mme Isabelle Gingras, conseillère bouvillons d'abattage des PBQ	↳ Mme Natalie Côté, environnement et assurance de la qualité des PBQ
↳ Mme Marie-Claude Dubuc, directrice des affaires syndicales et corporatives des PBQ	↳ M. Claude Viel, président des PBQ
Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM)	
↳ M. René Perreault, vice-président	

M. Hugues Désilets agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le président des PBM, M. Louis-Joseph Beaudoin préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les producteurs présents.

## 02. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

À la demande du président, le secrétaire procède à la lecture de l'avis de convocation écrit et daté du 26 janvier 2017. Sur la proposition de M. Marc Grimard appuyée par M. Claude Lampron, l'avis de convocation est adopté à l'unanimité.

## 03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour. Sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. François Lampron, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 04. ADOPTION DES PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le secrétaire fait la lecture des procédures des assemblées délibérantes. Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Steve Beaudry, on accepte les règles de procédures à l'unanimité.

**05. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT (11 FÉVRIER 2016)**

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de l'AGA du Groupe au Plan conjoint du 11 février 2016. Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Steve Beaudry, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**06. CONFÉRENCES DE LA FPBQ : LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Mme Natalie Côté, conseillère environnement et assurance de la qualité à la Fédération présente la conférence « Le bien-être animal ». Voici les principaux points de cette conférence :

- ↳ La réglementation provinciale et fédérale
- ↳ Les inspections à la ferme

**07. MESSAGE DU REPRÉSENTANT DES PBQ, M. CLAUDE VIEL**

M. Claude Viel, président des PBQ, présente les faits saillants 2016 des PBQ :

- Les marchés
- Sécurité du revenu
- Traçabilité
- Association de défense des producteurs de bovins
- Relations gouvernementales
- Biosécurité et santé animale
- Programmes de qualité

M. Rhéaume Allaire s'est présenté pour voir M. Claude Viel. M. Allaire tient à saluer l'assemblée et il est content de voir du bœuf et du veau sur le menu. Sur la proposition de M. René Perreault appuyée par M. Jean-Félix Morin-Nolet, on décide de faire un album souvenir à M. Rhéaume Allaire avec de bons mots de ses collègues. Le tout est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin-Nolet appuyée par Mme Hélène Champagne, on lève l'assemblée pour le dîner. Le tout est adopté à l'unanimité.

**08. DÎNER**

Nous allons tous dîner dans la salle adjacente à l'assemblée.

Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. Jean-Félix Morin-Nolet, on procède à la réouverture de l'assemblée. Le tout est adopté à l'unanimité.

**09. TRAVAIL EN ATELIERS ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS POUR CHAQUE COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ**

Les producteurs présents se divisent en ateliers de mise en marché selon leur production. Ils débattent de leurs dossiers et procèdent à la nomination de leur représentant pour leur comité de mise en marché respectif.

## 10. RAPPORT DES ATELIERS ET RÉOLUTIONS

Chaque atelier fait état des discussions et propositions en lien avec le dossier de mise en marché. De plus, le représentant de chaque comité de mise en marché est désigné.

### ❶ BOVINS DE RÉFORME

(4 producteurs présents ayant droit de vote et un secrétaire d'atelier)

La représentante du comité, Mme Hélène Champagne, ainsi que le secrétaire d'atelier, M. Réjean Gervais poursuivent avec la présentation des dossiers.

#### **Activités de mise en marché en 2016**

↳ État du marché et faits saillants

#### **Activités du comité de mise en marché**

- ↳ Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur veau laitier
- ↳ Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bovin de réforme

Une présentation sur la planification stratégique du secteur bovin de réforme est faite par le secrétaire. Les informations se retrouvent dans le document remis par la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

#### **Orientations du secteur pour 2017**

Ces sujets seront discutés au cours de la prochaine année :

- Refonte du règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réformes et des veaux laitiers;
- Harmonisation des règles de gestion du système de garantie de paiement et les pratiques commerciales;
- Discussion avec les associations d'encans afin d'intégrer à la convention les termes du projet-pilote de ventes des veaux laitiers sur base de regroupement;
- Publier et faire la promotion des capsules vidéo sur la santé et la qualité des veaux laitiers auprès des différents intervenants et des clientèles ciblées (producteurs établis et futurs producteurs);
- Effectuer une campagne de diffusion et de sensibilisation à l'utilisation du registre de sorties des bovins de réforme et des veaux laitiers auprès des producteurs;
- Maintenir ses efforts afin d'améliorer la communication entre les acteurs de la filière de la mise en marché des veaux laitiers.

Les producteurs ont également discuté de :

- Tendance de consommation d'aliments provenant de protéine animale et végétale;
- Écart de prix plus grand du désossé et du vivant en fin d'année 2016;
- Condition des veaux à la vente (soins apportés à la ferme, âge à la vente, état de santé général);
- Registre de sorties, son utilisation et lien d'affaires avec les transporteurs;
- Planification stratégique et projet bœuf Québec;
- Investissement Québec.

#### **Élection du représentant au comité de mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers et de son substitut.**

Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. René Perreault, M. Réjean Gervais est désigné comme président et secrétaire des élections. On procède à l'ouverture de la période d'élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

Au poste de représentant au comité de mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers, M. Gervais demande des propositions :

#### **Représentant**

<b>Proposé</b>	<b>Appuyé</b>	<b>Nomination</b>	<b>Acceptation</b>	<b>Statut</b>
Jean-Félix Morin-Nolet	Yves Lamy	M. Hélène Champagne	Oui	Élue

#### **Substitut**

<b>Proposé</b>	<b>Appuyé</b>	<b>Nomination</b>	<b>Acceptation</b>	<b>Statut</b>
René Perreault	Yves Lamy	Jean-Félix Morin-Nolet	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Jean Félix Morin-Nolet appuyée par M. Yves Lamy, on procède à la fermeture des élections.

Les producteurs présents discutent ensuite de projets de résolutions et en votent quelques-unes.

#### **Résolution #1**

---

#### **Objet : Marché des veaux de couleur**

---

**CONSIDÉRANT** que le marché des veaux rémunère moins bien, de façon générale, les veaux laitiers de couleurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut arriver que des producteurs, devant ce faible marché, disposent eux-mêmes des veaux directement à la ferme;

**Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin-Nolet appuyée par M. Yves Lamy, les producteurs et productrices de bovins de réformes et de veaux laitiers des Producteurs de bovins de la Mauricie réunis en assemblée générale annuelle demandent au comité de mise en marché des bovins de réforme et de veaux laitiers :**

- De voir à mieux valoriser les veaux de couleurs lors de leur mise en marché;
- De sensibiliser les producteurs disposant des veaux de couleur directement à la ferme de le faire selon les règles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution #2**

---

### **Objet : Valorisation de la viande provenant de vaches biologiques**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une procédure lorsqu'un producteur désire mettre en marché une vache biologique;

**CONSIDÉRANT** que l'entente précise qu'il y a des primes de négociées;

**Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin Nolet appuyée par M. Yves Lamy, les producteurs et productrices de bovins de réforme et veaux laitiers des producteurs de bovins de la Mauricie réunis en assemblée générale annuelle demandent au comité de mise en marché bovins de réforme et veaux laitiers :**

- De publiciser une façon de faire la mise en marché d'une vache biologique telle que négocier par l'agence de vente bovins de réforme et veaux laitiers;
- D'entamer avec les organismes en lien la prime dans le but de la hausser.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Résolution #3**

---

### **Objet : Dindons sauvages**

---

**CONSIDÉRANT** la présence de plus en plus fréquente du dindon sauvage sur le territoire de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT** que les périodes de chasses ont des restrictions (période, nombre de jours et d'oiseaux prélevés);

**CONSIDÉRANT** que le dindon cause des dommages aux balles de foin enveloppées de pellicules plastiques, diminuant ainsi la qualité du fourrage qu'il contient;

**CONSIDÉRANT** plusieurs résolutions à cet effet votées en région et provincialement aux congrès de 2013;

**Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin-Nolet appuyée par M. Yves Lamy, les producteurs et productrices de bovins de réforme et de veaux laitiers des Producteurs de bovins de la Mauricie réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération de l'UPA de la Mauricie :**

- De faire les démarches nécessaires auprès des différents organismes et ministères en lien avec ce dossier pour que des solutions concrètes soient mises en place.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## ● **VEAUX D'EMBOUCHE**

(3 producteurs présents, dont 2, ayant droit de vote et un secrétaire d'atelier)

Le représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche, M. Steve Beaudry, poursuit avec la présentation des dossiers. On y retrouve :

### **État du marché en 2016**

#### **Réalisation et dossiers du secteur veau d'embouche en 2016**

- ↳ Le circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec;
- ↳ Frais de mise en marché supplémentaires;
- ↳ Vaccination du troupeau reproducteur;
- ↳ Projet Veaux;
- ↳ Amélioration génétique;
- ↳ Sécurité du revenu/Nouveau modèle de coûts de production;
- ↳ Suivi de la planification stratégique;
- ↳ Comité relève MAPAQ-PBQ;
- ↳ Plan d'action du comité de valorisation;
- ↳ Projet en vie syndicale.

#### **Orientations du secteur pour 2017**

- ↳ Positionner le secteur veau d'embouche dans la filière bœuf;
- ↳ Favoriser un rapprochement entre les producteurs de veaux d'embouche et leur agence de vente;
- ↳ Mieux faire connaître notre production – revoir l'appellation « veau d'embouche ».

#### **Élection du représentant au comité de mise en marché des veaux d'embouche et son substitut.**

M. Hugues Désilets est désigné respectivement président et secrétaire d'élections sur la proposition de M. François Lampron appuyée par M. Michel Dessureault. Le tout est adopté à l'unanimité.

#### **Représentant**

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. François Lampron	M. Michel Dessureault	M. Steve Beaudry	Oui	Élu

#### **Substitut**

Proposé	Appuyé par	Nomination	Acceptation	Statut
M. Michel Dessureault	M. Steve Beaudry	M. Martin Grenier	absent	

Sur la proposition de M. Michel Dessureault appuyée par M. François Lampron, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

### ③ **BOUVILLONS D'ABATTAGE**

(3 producteurs présents ayant droit de vote et une secrétaire d'atelier)

Le représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage, M. Claude Lampron présente les différents dossiers qui sont en cours. On y retrouve :

#### **Activités de mise en marché en 2016**

- ↳ État du marché et faits saillants;
- ↳ Activités de l'agence de vente.

#### **Activités du comité de mise en marché**

- ↳ Activités en 2016.

#### **Orientations du secteur pour 2017**

#### **ASRA bouvillons**

- ↳ Nouveau modèle de coût de production.

#### **Élection du représentant au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage et de son substitut.**

Sur la proposition de M. Claude Lampron appuyée par M. Nicolas Lampron, Mme Isabelle Gingras est désignée comme présidente et secrétaire d'élections. On procède à l'ouverture de la période d'élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

#### **Représentant**

Proposé	Appuyé par	Nomination	Acceptation	Statut
M. Marc Grimard	M. Nicolas Lampron	M. Claude Lampron	Oui	Élu

#### **Substitut**

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Claude Lampron	M. Marc Grimard	M. Nicolas Lampron	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Nicolas Lampron appuyée par M. Claude Lampron, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

### ④ **VEAUX DE LAIT**

Aucun producteur n'est présent.

## ⑥ VEAUX DE GRAIN

(2 producteurs présents)

Le représentant au comité de mise en marché des veaux de grain, M. Louis-Joseph Beaudoin, présente les différents dossiers qui sont en cours. On y retrouve :

### Activités de mise en marché en 2016

#### Réalisations et dossiers du secteur en 2016

- Refonte de la mise en marché;
- Cahier des charges et certification;
- Réseau d'expertise;
- Projets de recherche sur le classement;
- Historique de référence;
- Promotion et développement des marchés du veau de grain;
- Veaux laitiers;
- Menace du veau européen;
- Code de bonnes pratiques/Veau;
- Médicaments vétérinaires.

### Orientations du secteur pour 2017

#### Élection du représentant au comité de mise en marché des veaux de grain et de son substitut.

Sur la proposition de Mme Anne-Charlie Beaudoin appuyée par M. Louis-Joseph Beaudoin on procède à l'ouverture des élections. Mme Marie-Claude Dubuc est désignée comme présidente et secrétaire d'élections.

#### Représentant

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
Mme Anne-Charlie Beaudoin	M. Louis-Joseph Beaudoin	M. Louis-Joseph Beaudoin	Oui	Élu

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Louis-Joseph Beaudoin	Mme Anne-Charlie Beaudoin	Mme Anne-Charlie Beaudoin	Oui	Élu

Sur la proposition de M. Louis-Joseph Beaudoin appuyée par Mme Anne-Charlie Beaudoin, on procède à la fermeture des élections. Le tout est adopté à l'unanimité.

Les décisions des différents ateliers sont entérinées par l'assemblée du groupe au Plan conjoint sur la proposition de M. Claude Lampron appuyée par M. Yves Lamy. Le tout est adopté à l'unanimité.

## 11. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À L'AGA DU GROUPE AU PLAN CONJOINT

Le secrétaire mentionne que les PBM ont droit à 5 délégués et à 2 substituts. Sur la proposition de M. Yves Lamy appuyée par M. René Perreault, on nomme les représentants des différents comités de mise en marché comme délégués, soit :

- ➔ Mme Hélène Champagne
- ➔ M. Louis-Joseph Beaudoin
- ➔ M. Claude Lampron
- ➔ M. Steve Beaudry

Tous acceptent leur nomination.

Il manque trois substituts :

Proposé	Appuyé	Nomination	Acceptation	Statut
M. Claude Lampron	M. Steve Beaudry	M. Marc Grimard	Oui	Élu
M. Steve Beaudry	M. Claude Lampron	M. François Lampron	Oui	Élu
Mme Hélène Champagne	M. Marc Grimard	M. Jean-Félix Morin-Nolet	Oui	Élu

## 12. DIVERS

Aucun point.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets de la réunion étant épuisés et sur la proposition de Mme Hélène Champagne appuyée par M. René Perreault, la séance est levée. Le tout est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Louis-Joseph Beaudoin, président

\_\_\_\_\_  
Hugues Désilets, BAA secrétaire

## Rapport des activités 2017

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est administré par sept (7) membres répartis sur le territoire du Syndicat. Ces derniers sont :

		<b>LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE</b>	
CONSEIL DE DIRECTION 2017			
<b>Président</b> <i>Veaux de grain</i>	Louis-Joseph Beaudoin	620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (QC) G0X 2B0	Tél. : 418 365-3004 Courriel : ljbeaudoin@hotmail.com
<b>Vice-président</b> <i>Veaux d'embouche</i>	Steve Beaudry	401, Grande rivière Nord Yamachiche (QC) G0X 3L0	Tél. : 819 296-3189 Télééc. : 819 296-3189 Courriel : stevebeaudry@hotmail.ca
<b>3<sup>e</sup> membre de l'exécutif</b> <i>Bouvillons d'abattage</i>	Marc Grimard	794, 2 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-de-la-Pérade (QC) G0X 2J0	Tél. : 418 325-4433 Courriel : marc@bovibec.ca
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017			
<b>Administrateur</b> <i>Bovins de réforme</i>	Hélène Champagne	2661, rang St-Jean St-Maurice (QC) G0X 2X0	Tél. : 819 376-7786 Télééc. : 819 376-3605 Courriel : h_champagne@hotmail.com
<b>Administrateur</b> <i>Bovins de réforme</i>	Jean-Félix Morin-Nolet	340, chemin St-Onge St-Boniface (QC) G0X 2L0	Tél. : 819 989-1512 Courriel : jf_simmental@hotmail.ca
<b>Administrateur</b> <i>Bouvillons d'abattage</i>	Claude Lampron	659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	Tél. : 819 535-3069 Télééc. : 819 535-9764 Courriel : claude_lampron@outlook.com
<b>Administrateur</b> <i>veaux d'embouche</i>	François Lampron	40, avenue St-Thomas St-Étienne-des-Grès (QC) G0X 2P0	Tél. : 819-296-3093 Télééc. : 819-296-1613 Courriel : helene_vallerand@hotmail.com
<b>Administrateur</b> <i>Veaux de lait</i>	Vacant		
<b>Secrétaire</b>	Hugues Désilets, BAA	230, rue Vachon Trois-Rivières (QC) G8T 8Y2	Tél. : 819 378-4033, poste 249 Télééc. : 819 371-2712 Courriel : hdesilets@upa.qc.ca

<b>DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2017</b>		
<b>NOM DES DÉLÉGUÉS</b>	<b>FÉDÉRATION</b>	<b>PLAN CONJOINT</b>
Claude Lampron 659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3069 Télé. : 819 535-9764	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Beaudry 401, Grande rivière Nord Yamachiche (Québec) G0X 3L0 Tél. : 819 296-3189 Télé. : 819 296-3189 Courriel : stevebeaudry@hotmail.ca	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Louis-Joseph Beaudoin 620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0 Tél. : 418 365-3004 Cell. : 819 377-9692 Courriel : ljbeaudoin@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Hélène Champagne 2661, rang St-Jean St-Maurice (Québec) G0X 2X0 Tél. : 819 376-7786 Cell. : 819 609-7976 Courriel : h_champagne@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
François Lampron 40, avenue St-Thomas Saint-Étienne-des-Grès (Québec) (G0X 2P0) Tél : 819-296-3093 Télé. : 819-296-1613 Courriel : helene_vallerand@hotmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>NOM DES SUBSTITUTS</b>	<b>FÉDÉRATION</b>	<b>PLAN CONJOINT</b>
Marc Grimard 794, 2 <sup>e</sup> avenue Ste-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0 Tél. : 418 325-4433 Courriel : marc@bovibec.ca	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Félix Morin-Nolet 340, chemin St-Onge St-Boniface (Québec) G0X 2L0 Tél. : 819 989-1512 Courriel : jf_simmental@hotmail.ca	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

<b>REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS AUX COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2017</b>		
<b>COMITÉ</b>	<b>REPRÉSENTANT</b>	<b>SUBSTITUT</b>
Bovins de réforme	Hélène Champagne 2661, rang St-Jean St-Maurice (Québec) G0X 2X0 Tél. : 819 376-7786 Cell. : 819 609-7976 Courriel : h_champagne@hotmail.com	Jean-Félix Morin-Nolet 340, chemin St-Onge St-Boniface (Québec) G0X 2L0 Tél. : 819 989-1512 Courriel : jf_simmental@hotmail.ca
Bouvillons d'abattage	Claude Lampron 659, rang des Dalles Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3069 Télé. : 819 535-9764	Nicolas Lampron 600, chemin des Dalles St-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 Tél. : 819 535-3710 Courriel : nic119@msn.com
Veaux de grain	Louis-Joseph Beaudoin 620, Petite Rivière Nord Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0 Tél. : 418 365-3004 Cell. : 819 377-9692 Courriel : ljbeaudoin@hotmail.com	Anne Charlie Beaudoin 160, rang Petite-Rivière Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0 Tél. : 819 377-6616 Courriel : habs_anne@live.ca
Veaux d'embouche	Steve Beaudry 401, Grande rivière Nord Yamachiche (Québec) G0X 3L0 Tél. : 819 296-3189 Télé. : 819 296-3189	Vacant
Veaux de lait	Vacant	Vacant

### **Représentants de la production bovine aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en 2017**

<b>Syndicat de l'UPA</b>	<b>Représentant</b>
Des Chenaux	Marc Grimard
Haute-Mauricie	Mario Richard
Maskinongé	Steve Beaudry
Mékinac	Louis-Joseph Beaudoin

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

Au cours de l'année 2017, les PBM ont tenu huit réunions du CA, dont une par conférence téléphonique et une réunion du CE :

- ↳ CA du 1<sup>er</sup> février 2017
- ↳ CA du 13 mars 2017 (conférence téléphonique)
- ↳ CA du 23 mars 2017
- ↳ CA du 5 avril 2017
- ↳ CA du 15 mai 2017
- ↳ CE du 8 juin 2017
- ↳ CA du 20 juillet 2017
- ↳ CA du 11 septembre 2017
- ↳ CA du 20 novembre 2017

En plus de passer en revue les activités des différents comités de mise en marché, voici les sujets généraux qui ont retenu principalement notre attention lors de ces rencontres :

- ↳ Bien-être animal;
- ↳ Biosécurité;
- ↳ Assemblée générale annuelle (AGA) des PBM et des PBQ;
- ↳ Bœuf Québec;
- ↳ Études des résolutions;
- ↳ Finances et budget des PBM;
- ↳ Journée INPACQ bovin;
- ↳ Journée sur l'insémination artificielle dans la production de veaux d'embouche;
- ↳ Soirée veaux d'embouche;
- ↳ Projet d'aide au démarrage, à la consolidation et à l'expansion bovine;
- ↳ Formation;
- ↳ Outils d'affichage;
- ↳ Vêtements promotionnels;
- ↳ Promotion et Dons de Noël;
- ↳ Demandes de commandites;
- ↳ Méchoui de l'Expo de Trois-Rivières;
- ↳ Aide à la formation.
- ↳ ASAQ – PISAQ
- ↳ Rencontre milieu politique

## **ACTIVITÉS GÉNÉRALES**

### **AGA des PBM**

L'AGA des PBM s'est tenue le 9 février 2017 à l'Auberge Escapade Shawinigan. Vingt-deux personnes, dont onze producteurs ayant droit de vote, assistent à la rencontre.

### **AGA des PBQ**

Les 5 et 6 avril 2017 s'est tenue l'AGA des PBQ. Les délégués de la Mauricie étaient présents selon leur secteur de production respectif.

### **Rencontre de la direction des producteurs de bovin du Québec**

Le 18 décembre dernier, le conseil d'administration rencontrait MM. Claude Viel, président des PBQ et André Roy, directeur général des PBQ.

### **Soirée veaux d'embouche**

Le 29 mars dernier avait lieu la soirée veaux d'embouche. M. Daniel Zuchoski, agent de mise en marché de l'agence de vente veaux d'embouche aux PBQ, était des nôtres pour nous présenter sa conférence sur les marchés et l'analyse sur les prix de vente et les coûts de finition des veaux femelles. Le Dr Yves Caron était aussi présent pour offrir la formation sur l'écornage et la castration des veaux. L'activité a attiré une quinzaine de producteurs.

### **Journée INPACQ bovine de la Mauricie-Centre-du-Québec**

Le 23 février 2017 s'est tenue la Journée INPACQ bovine. Les PBM ont contribué financièrement à cette activité.

## Site Internet

Les PBM ont publié 3 articles reliés à la production bovine sur le site Internet de l'UPA Mauricie et inscrit plus de 10 événements au calendrier agricole de la Mauricie pour l'année 2017.

## Suivi contribution Bœuf Québec et Dégustation de bœuf à l'Expo de Trois-Rivières

Les PBM ont décidé de soutenir le projet Bœuf Québec à hauteur de 10 000 \$. La SPEQ a pu utiliser l'argent pour de nouvelles vidéos qui font la promotion du bœuf du Québec. Les PBM étaient présents à l'Expo de Trois-Rivières pour une dégustation de bœuf et de veau auprès des festivaliers en collaboration avec Bœuf Québec.



## Outils de communication

De nouveaux outils de communication promotionnels ont été acquis en 2017. Notamment utilisés à l'Expo de Trois-Rivières.

## SERVICES AUX MEMBRES

### Équipements disponibles pour les producteurs

Encore cette année, le SPBM a offert à ses membres la possibilité de louer des barrières pour le déplacement des animaux. Le SPBM offre aussi à ses membres la location d'un bâton de lecture et d'une balance de pesée.

### Taureau de génétique supérieure

Dans le but de favoriser l'établissement de la relève agricole dans la production de veaux d'embouche et d'encourager l'utilisation de génétique supérieure sur les entreprises bovines, les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) ont décidé d'offrir et de mettre en place une aide financière pouvant aller jusqu'à 600 \$ pour l'achat d'un taureau de génétique supérieure.

## **Programme d'aide au démarrage, à la consolidation et à l'expansion bovine**

En collaboration avec la Coopérative de producteurs de bœufs de la Mauricie, les Producteurs de bovins de la Mauricie ont travaillé à la mise en place d'un programme d'aide pour les producteurs de veaux d'embouche.

### **Affiches Biosécurité**

Des affiches de biosécurité ont été réalisées pour les Producteurs bovins de la Mauricie. Il reste des affiches disponibles pour les producteurs désirant en avoir sur leur exploitation.

### **Campagne d'affichage FUPAM**

Les PBM ont réservé une enveloppe de 500 \$ à la disposition des producteurs désirant faire partie de la campagne d'affichage de la Fédération de l'UPA de la Mauricie. Un maximum de 50 \$ est disponible par entreprise. Une seule entreprise bovine s'est affichée en 2017.

### **Aide à la formation**

Les PBM défrayent en totalité ou en partie les coûts d'une formation reliée à la production bovine, à des producteurs bovins de la Mauricie, membres du syndicat. Le montant maximal admissible est de 100 \$ par entreprise pour chaque formation suivie au cours de l'année 2017-2018. Cette année, aucune entreprise n'a bénéficié de l'aide à la formation.

## **ACTIVITÉS PAR SECTEUR DE PRODUCTION**

### **Veaux d'embouche**

Le comité veau d'embouche du Québec a entre autre discuté de Bœuf Québec, de l'importance de donner priorité aux veaux du Québec, du projet veau, des prix et des encans.

### **Bouvillons d'abattage**

Le comité bouvillons d'abattage du Québec a entre autres discuté des prix, de la ferme de bouvillons modèle, des poids des carcasses, de Bœuf Québec, des marchés et du projet de bœuf naturel.

### **Veaux de grain**

Le comité veau de grains du Québec a entre autres discuté des prix, de la hausse de la production, du volume, du symposium veau, des négociations avec les acheteurs et du plan de certification.

### **Bovins de réforme**

Le comité bovins de réforme du Québec a entre autres discuté de Simpli-trace ATQ, des registres de sorties, de proaction biosécurité, lait et viande biologique, du code de bonnes pratiques, abattoir Levinoff-Colbex, transport animaux et des capsules vidéo pour sensibilisation.

## **REPRÉSENTATIONS**

M. Louis-Jospeh Beaudoin, président du Syndicat, a siégé au comité de mise en marché et au comité de négociation des veaux de grains, au comité coûts de production veaux de grain ainsi qu'au CA des PBQ. Il représentait la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Mékinac.

M. Steve Beaudry a siégé au comité de mise en marché des veaux d'embouche et il représentait la production bovine au sein du Syndicat de l'UPA de Maskinongé. Il siège également sur le conseil d'administration de la FUPAM et siège sur le CAB Mauricie-Portneuf.

M. Claude Lampron a siégé au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage.

Mme Hélène Champagne siège au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et sur la Table de développement de la production biologique.

M. Marc Grimard a siégé au comité coûts de production bouvillons d'abattage.

M. Mario Richard siégeait sur le Syndicat de l'UPA de la Haute-Mauricie.

Les administrateurs du Syndicat se sont impliqués et mobilisés tout au long de l'année dans le cadre de diverses activités régionales.

## **PROMOTION**

<b>Instance</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant alloué</b>
Coopérative Bovine	Assemblée générale annuelle	500 \$
Coopérative Bovine	20 <sup>e</sup> anniversaire	500 \$
Moisson Mauricie	Paniers de Noël	500 \$
Expo de Trois-Rivières	Expo de Trois-Rivières	1 000 \$
Gala Gens de terre et saveurs	Gala Gens de terre et saveurs	250 \$
Prévention suicide	Souper-bénéfice	500 \$
Agricultrices	Vins et fromage d'ici	500 \$

## **PANIER DE NOËL**

À l'occasion de l'activité des Dons de Noël organisée par la Fédération de l'UPA de la Mauricie, les PBM ont procédé à une distribution de viande de bœuf pour Moisson Mauricie Centre-du-Québec pour un montant total de 500 \$. Le tout s'est déroulé conjointement avec les Producteurs de lait de la Mauricie, les Éleveurs de porcs de la Mauricie, le Syndicat des producteurs acéricoles de la Mauricie et la Fédération de l'UPA de la Mauricie. L'activité a eu une couverture médiatique.

## STATISTIQUES

Type	Bovins de réforme	Veaux d'embouche	Bouvillons d'abattage	Veaux de grain	Veaux de lait
<b>Année</b>	<b>Nb de producteurs</b>				
2006	501	150	69	12	5
2007	479	149	59	11	5
2008	467	169	49	10	5
2009	459	171	53	10	5
2010	456	168	50	7	4
2011	444	160	46	8	5
2012	419	141	32	8	5
2013	402	142	31	7	4
2014	378	128	30	7	4
2015	350	118	35	7	4
2016	341	112	33	7	4
<b>2017</b>	<b>325</b>	<b>109</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

## SERVICES TECHNIQUES

M. Hugues Désilets remplace Mme Josée Tardif pendant son congé de maternité pour l'année 2017.

## Liste des présences à l'assemblée générale annuelle 2017

	Nom	Production
1	Hugues Désilets	FUPAM
2	Julie Ayotte	FUPAM
3	Réjean Gervais	FUPAM
4	René Perreault	FUPAM BR
5	Isabelle Gingras	PBQ
6	Natalie Côté	PBQ
7	Claude Viel	PBQ
8	Marie-Claude Dubuc	PBQ
9	Louis-Joseph Beaudoin	VG
10	Steve Beaudry	VE
11	François Lampron	VE
12	Claude Lampron	BA
13	Nicolas Lampron	BA
14	Hélène Champagne	BR
15	Marc Grimard	BA
16	Yves Lamy	BR
17	Michel Dessureault	VE
18	Jean-Félix Morin-Nolet	BR
19	Anne-Charlie Beaudoin	VG

BA-3

BR-3

VE-3

VG-2

Sans droit de vote-1

Autres : FUPAM – PBQ – Observateurs - 8

## Suivis des résolutions 2017

### Objet : Marché des veaux de couleurs

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PBM DE DEMANDER :**

**CONSIDÉRANT** que le marché des veaux rémunère moins bien, de façon générale, les veaux laitiers de couleurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut arriver que des producteurs, devant ce faible marché, disposent eux-mêmes des veaux directement à la ferme;

**Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin-Nolet appuyée par M. Yves Lamy, les producteurs et productrices de bovins de réformes et de veaux laitiers des Producteurs de bovins de la Mauricie réunis en assemblée générale annuelle demandent au comité de mise en marché des bovins de réforme et de veaux laitiers :**

- De voir à mieux valoriser les veaux de couleurs lors de leur mise en marché;
- De sensibiliser les producteurs disposant des veaux de couleur directement à la ferme de le faire selon les règles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SUIVIS** : Des recherches de solutions sont en cours.

### Objet : Valorisation de la viande provenant de vaches biologiques

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PBM DE DEMANDER :**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une procédure lorsqu'un producteur désire mettre en marché une vache biologique;

**CONSIDÉRANT** que l'entente précise qu'il y a des primes de négociées;

**Sur la proposition de M. Jean-Félix Morin Nolet appuyée par M. Yves Lamy, les producteurs et productrices de bovins de réforme et veaux laitiers des producteurs de bovins de la Mauricie réunis en assemblée générale annuelle demandent au comité de mise en marché bovin de réforme et veaux laitiers :**

- De publiciser une façon de faire la mise en marché d'une vache biologique telle que négocier par l'agence de vente bovins de réforme et veaux laitiers;
- D'entamer avec les organismes en lien la prime dans le but de la hausser.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SUIVIS** : Des présentations ont été et seront réalisées auprès des groupes de producteurs. Des informations sont diffusées sur le web (Facebook).





**LES PRODUCTEURS DE BOVINS  
DE LA MAURICIE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**EXERCICE TERMINÉ**

**LE 31 DÉCEMBRE 2017**

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

### SOMMAIRE

Avis au lecteur	2
Résultats	3
Surplus	4
Bilan	5 - 6
Notes complémentaires	7 - 8
Renseignements complémentaires	9 - 10

## **SCF Mauricie Inc.**

*Société de comptables professionnels agréés*

---

### **AVIS AU LECTEUR**

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE au 31 décembre 2017 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers de LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE, nous avons tenu les livres de comptes et nous avons préparé plusieurs écritures de journal qui ont une incidence importante sur ces états financiers.

*SCF Mauricie inc.*

SCF Mauricie Inc.<sup>1</sup>

Trois-Rivières  
Le 25 janvier 2018

---

<sup>1</sup> Par Alexandre Héon, CPA, CGA

230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2  
Téléphone: 819 378-4100 • Télécopieur: 819 371-2712 • Sans frais: 1 844 378-4100

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
PRODUITS (annexe 1)	30 443 \$	28 179 \$
CHARGES (annexe 2)	<u>41 320</u>	<u>23 741</u>
	(10 877)	4 438
GAIN SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>-</u>	<u>1 000</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(10 877) \$</u></u>	<u><u>5 438 \$</u></u>

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

SURPLUS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
Surplus au début de l'exercice	95 579 \$	90 141 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(10 877)</u>	<u>5 438</u>
Surplus à la fin de l'exercice	<u>84 702 \$</u>	<u>95 579 \$</u>

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

BILAN  
31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	38 182 \$	49 735 \$
Créances (note 2)	1 225	1 561
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	<u>51 119</u>	<u>50 875</u>
	90 526	102 171
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>1 195</u>	<u>706</u>
	<u><u>91 721</u></u> \$	<u><u>102 877</u></u> \$

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

BILAN  
31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	<u>7 019</u> \$	<u>7 298</u> \$
SURPLUS	<u>84 702</u>	<u>95 579</u>
	<u>91 721</u> \$	<u>102 877</u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le syndicat des producteurs de bovins de la Mauricie, (le Syndicat), est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Il vise à défendre les intérêts des producteurs de bovins de la Mauricie. Le syndicat est exempté des impôts sur le revenu.

## 2 - CRÉANCES

	2017	2016
Activités spéciales	-	\$ 350
Allocation budgétaire régulière Fédération des producteurs de Bovins du Québec	1 225	1 211
	<u>1 225</u>	<u>1 211</u>
	<u>1 225</u> \$	<u>1 561</u> \$

## 3 - PLACEMENTS

	2017	2016
Épargne rachetable, au taux de 0.50 %, échéant en août 2018	16 681 \$	16 598 \$
Épargne à terme, au taux de 0.85 %, échéant en juillet 2018	2 000	2 000
Épargne rachetable, au taux de 0.50 %, échéant en août 2018	5 698	5 670
Épargne rachetable, au taux ed 0.50 %, échéant en août 2018	26 740	26 607
	51 119	50 875
Placements réalisables au cours du prochain exercice	51 119	50 875
	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2017

## 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	<u>1 848</u> \$	<u>653</u> \$	<u>1 195</u> \$	<u>706</u> \$

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions s'y rapportant, et amorties sur la durée estimative de leur utilisation selon la méthode de l'amortissement, au taux annuel de 10%.

## 5 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fédération de l'UPA de la Mauricie	2 209 \$	3 364 \$
Conseil d'administration	627	512
Honoraires professionnels	-	750
Activités spéciales	-	500
Promotion	-	500
Charges sociales	147	72
Taxe sur les produits et services	1 300	487
Taxe de vente du Québec	<u>2 736</u>	<u>1 113</u>
	<u>7 019</u> \$	<u>7 298</u> \$

## 6 - AGENCE DE VENTE - VEAU D'EMBOUCHE

Les surplus du syndicat incluent un montant cumulatif de 13 883 \$ (12 807 \$ en 2016) qui correspond à l'excédent des produits sur les charges de cette activité pour toutes les années depuis l'exercice terminé le 31 décembre 2000.

## 7 - CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
PRODUITS		
Allocation budgétaire régulière Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	26 803 \$	25 214 \$
Allocation budgétaire veaux d'embouche Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	1 066	1 053
Remboursement de dépenses Fédération des Producteurs de Bovins du Québec	2 151	1 226
Activités spéciales	150	411
Intérêts et ristournes	<u>273</u>	<u>275</u>
	<u>30 443 \$</u>	<u>28 179 \$</u>

Non audité – Voir avis au lecteur

## LES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
CHARGES		
Charges sociales	147 \$	72 \$
Contrat de services	10 241	10 589
Conseil d'administration	3 790	1 849
Assemblée générale annuelle régionale	1 062	1 121
Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale provinciale	1 990	2 106
Papeterie, impression, télécommunications	1 072	1 173
Promotion	5 737	1 358
Frais de représentation	1 318	460
Projet Boeuf Québec	10 000	-
Semi-annuelle veaux d'embouche	1 300	476
Frais de gestion	761	749
Assurances	32	32
Activités spéciales	1 007	2 266
Honoraires professionnels	2 468	500
Formation	217	814
Déclaration annuelle	34	34
intérêts et frais bancaires	43	64
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	101	78
	<u>41 320 \$</u>	<u>23 741 \$</u>

Non audité – Voir avis au lecteur

## Procédures d'élections proposées

Le conseil d'administration des Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM) est composé de huit (8) administrateurs répartis de la façon suivante :

un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme  
un (1) représentant(e) et un (1) substitut bouvillons d'abattage  
un (1) représentant(e) et un (1) substitut veaux d'embouche  
un (1) représentant(e) veaux de grain  
un (1) représentant(e) veaux de lait

### **DURÉE DU MANDAT**

Les administrateurs sont élus pour un (1) an et sont rééligibles.

### **ÉLECTIONS**

#### ***Administrateurs***

Les administrateurs sont élus à l'assemblée du groupe au Plan conjoint dans chaque atelier :

- ↳ Bovins de réforme;
- ↳ Bouvillons d'abattage;
- ↳ Veaux de grain;
- ↳ Veaux de lait;
- ↳ Veaux d'embouche.

Les participants désignent les producteurs qui les représenteront aux comités de mise en marché provinciaux. Ces personnes siègeront sur le conseil d'administration (CA) des PBM.

#### ***Substituts***

Chaque atelier désigne ensuite un substitut au représentant.

#### ***Composition du conseil d'administration***

Pour chacun des secteurs de production, les 8 (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

### **Étapes à suivre :**

***Les postes d'administrateur sont réservés exclusivement aux membres du syndicat en règle.***

- 1) Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire et de deux scrutateurs par proposition dûment appuyée.
- 2) Le président d'élection déclare l'ouverture des mises en candidature et le secrétaire d'élection indique le nombre de postes à combler et mentionne les territoires ou secteurs spécifiques d'où doivent provenir les mises en nomination, s'il y a lieu.
- 3) Mise en nomination des candidatures, un poste à la fois, par les membres de l'assemblée (ne demande pas d'appui, ni l'autorisation du nominé).
- 4) Fermeture des mises en nomination.
- 5) Vérification de l'admissibilité des candidats.
- 6) Vérification de l'acceptation des mises en nomination, en commençant par la dernière candidature admissible.
- 7) Si un seul candidat accepte, il est automatiquement élu par acclamation.
- 8) Si plus d'un candidat accepte, on procède aux élections, on peut alors donner une courte période de temps aux candidats pour s'exprimer et on procède ensuite à l'élection à main levée, à moins que la majorité des voix exprimées par les membres présents réclame le vote secret.
- 9) Les scrutateurs ramassent les bulletins, se retirent et effectuent la compilation devant le secrétaire et le président d'élection.
- 10) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.
- 11) En cas d'égalité des voix entre deux candidats, le président d'élection tranche entre les deux ou procède au tirage au sort. Il peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote entre ces deux candidats et ne trancher que s'il y a un deuxième partage égal des voix.
- 12) La clôture des élections et la destruction des bulletins de vote, le cas échéant, se font par proposition dûment appuyée.

**(30-09-2013)**

# Modification Réglementaire

## Ancienne Version

### 8. CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de (8) membres **(deux (2) représentant(e)s bovins de réforme, deux (2) représentant(e)s bouvillons d'abattage, deux (2) représentant(e)s veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait lourds).**

Pour chacun des secteurs de production, **les cinq (5) membres élus représentants** les comités de mise en marché prévus au plan conjoint des producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat. ~~Les (3) autres membres sont élus par l'ensemble des membres du Syndicat présents à l'assemblée générale annuelle selon leur production respective.~~

Les représentants des comités de mise en marché sont élus lors de l'assemblée générale des producteurs en groupe prévue aux Règlement sur la division en groupes géographiques et sur le regroupement en catégories des producteurs de bovins, et ce, selon leur catégorie de production décrite au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec. Un représentant d'une catégorie de production est reconnu à titre d'administrateur du Syndicat à condition d'être membre en règle.

## Version proposée

### 8. CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Le Syndicat est régi par un conseil d'administration composé d'un maximum de (8) membres **(un (1) représentant(e) et un (1) substitut bovins de réforme, un (1) représentant(e) et un substitut bouvillons d'abattage, un (1) représentant(e) et un substitut veaux d'embouche, un (1) représentant(e) veaux de grain et un (1) représentant(e) veaux de lait).**

Pour chacun des secteurs de production, **les 8 (8) représentants et substituts** des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des producteurs de bovins du Québec sont d'office administrateurs du Syndicat.

Les représentants et substituts des comités de mise en marché sont élus lors de l'assemblée générale des producteurs en groupe prévue aux Règlement sur la division en groupes géographiques et sur le regroupement en catégories des producteurs de bovins, et ce, selon leur catégorie de production décrite au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec. Un représentant **ou substitut** d'une catégorie de production est reconnu à titre d'administrateur du Syndicat à condition d'être membre en règle.

**Si l'un des postes susmentionnés ne peut être comblé durant l'assemblée générale tout producteur de bovins, membres du Syndicat, sans égard à son secteur de production, sera éligible pour combler le poste**

---

**Objet : PROJET DE RÉSOLUTION D'ACCEPTATION QUANT À LA MODIFICATION DES RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX DU SYNDICAT CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

CONSIDÉRANT que les substituts des comités de mise en marché nommés en atelier lors de l'assemblée générale des producteurs doivent être nommés d'office administrateurs du syndicat et non en assemblée générale annuelle du syndicat;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que tous les postes vacants puissent être comblés au sein du conseil d'administration;

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PBM DE DEMANDER :**

1. D'accepter le projet de modification réglementaire proposé soit :

- D'accepter que les huit (8) représentants et substituts des comités de mise en marché prévus au plan conjoint des producteurs de bovins du Québec soient d'office administrateurs du Syndicat.
- D'accepter qu'un membre du Syndicat, sans égard à son secteur de production, soit éligible pour combler tout poste non comblé durant l'assemblée générale;

2. De mandater le président et le secrétaire afin qu'ils signent, tout document et à faire tout ce qui sera requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**Que la modification réglementaire soit effective immédiatement.**